

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Stéphane Rezso et consorts - Surélevons le bâti existant pour créer des places

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 8 juin 2020 par visioconférence.

Présent-e-s : Mmes Anne Baehler Bech, Jessica Jaccoud, Claire Richard (présidence), Muriel Thalman, Chantal Weidmann Yenny. MM. Salvatore Guarna, Etienne Räss, Stéphane Rezso, Jean-Marc Sordet. Excusés (problème technique de connexion indépendant de leur volonté) : MM. Claude Matter, Yvan Pahud.

Participent de même à la séance : MM. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DEFIRE), Emmanuel Ventura, Directeur général suppléant de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et Architecte cantonal.

M. Frédéric Ischy, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU POSTULANT

Pour rappel, le postulant, dans le cadre de la densification des centres, constatait que la tendance, notamment depuis l'adoption de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), consiste à densifier les centres tout en restreignant les constructions hors centres. Or, la demande en logements, en infrastructures et en lieux de vie croît dans le canton de Vaud.

Dès lors, le but du postulat était de demander au Conseil d'Etat une évaluation du potentiel en matière de création de places de parc en envisageant une surélévation d'un étage du parking de la Riponne.

Le postulant n'a pas de commentaire à ajouter à la réponse apportée par le Conseil d'Etat, la question relevant effectivement de l'autonomie communale, lausannoise en l'occurrence.

Par ailleurs, depuis le dépôt du postulat, la situation a évolué, avec la mise en place d'un concours d'architecture pour le réaménagement de la Place de la Riponne et l'abandon de la surélévation du parking par le projet lauréat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat remercie le postulant pour sa prise d'acte du bref rapport du Conseil d'Etat et indique que celui-ci prend toujours soin de bien se coordonner avec les partenaires locaux, la Ville de Lausanne en l'occurrence.

A chaque fois qu'une modification territoriale ou une densification intervient, le Conseil d'Etat agit de façon subsidiaire. Concernant Lausanne, beaucoup de dossiers ont été traités ou sont en cours : périmètre de Plateforme 10, réhabilitation de la Place du Château après incendie du parlement, etc.

Concernant la Place de la Riponne, l'Etat pourrait, le moment venu, se porter partie prenante, comme investisseur ou acquéreur, selon les projets retenus. Dans le cadre de la stratégie immobilière de l'Etat, ce dernier préfère être propriétaire que locataire. Aussi, le grand bâtiment attenant à la place, occupé par l'Etat, a été racheté par ce dernier il y a quelques années. Une réhabilitation énergétique du bâtiment est prévue.

En résumé, le travail de coordination entre la Ville et l'Etat vise l'élaboration de solutions communes plutôt qu'à l'avantage d'un seul des partenaires.

4. DISCUSSION GENERALE

La parole n'est pas demandée par les membres de la commission.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions.

Chigny, le 7 février 2021.

*La présidente :
(Signé) Claire Richard*